

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le jeudi 27 juin 2024 à dix-neuf heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 19 juin 2024 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames Jane-Marie CHESNEAU-MOULIÈRE, Magali BARBOT et Messieurs Cédric BARBIN et Martin GÉRAULT.

Mesdames Marinette BURLETT, Nathalie MONTIÈGE, Amandine DELEBARRE et Messieurs Jean-Bernard MOREL, Thierry FRESNAIS, Sylvain DURAND, Mickaël LE STUNFF et Ludovic PLESSIS étaient excusés.

Monsieur Olivier RICHEFOU, arrivé en séance à 21h00, n'a pas participé au vote des délibérations n° DE2024_06_27_01 à DE2024_06_27_06 et a participé au vote des délibérations n° DE2024_06_27_07 à DE2024_06_27_20.

Date de convocation

19 juin 2024

Pouvoirs :

Madame Marinette BURLETT à Madame Isabelle RABBÉ
Madame Nathalie MONTIÈGE à Madame Christine NADAU
Madame Amandine DELEBARRE à Madame Murielle BUCHOT
Monsieur Jean-Bernard MOREL à Monsieur Patrick PÉNIGUEL
Monsieur Thierry FRESNAIS à Madame Jocelyne RICHARD
Monsieur Sylvain DURAND à Monsieur Michel MÉRIENNE
Monsieur Mickaël LE STUNFF à Monsieur Franck KERZERHO
Monsieur Ludovic PLESSIS à Monsieur Étienne CAMPENS

En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Madame Stéphanie DESMOTS, Directrice Générale des Services.

Madame Christine NADAU, Adjointe au Maire, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.

DE2024_06_27_20

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suivant délibérations du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 et du 21 septembre 2023 et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée.

• **Tarifs (alinéa 2 – Délibération du 11/06/2020) :**

- *Décision municipale n° DM2024_06_17_11*

Tarifs périscolaires

Année scolaire 2024/2025

• **Emprunts (alinéa 3 – Délibération du 11/06/2020) :**

- *Décision municipale n° DM2024_06_24_13*

Emprunt de 1 000 000 € pour financement de diverses dépenses d'équipement et notamment l'opération d'aménagement et de sécurisation de la rue Berthe Marcou ainsi que la création d'équipements sportifs pour l'année 2024

Organisme prêteur : La Banque Postale

• **Marchés publics (alinéa 4 – Délibération du 11/06/2020) :**

- *Décision municipale n° DM2024_06_05_10*

Réhabilitation des sanitaires niveau 0

Groupe Scolaire du Chemin Vert

Avenant n° 1 au lot 2

• **Aliénation de biens mobiliers (alinéa 10 – Délibération du 11/06/2020) :**

- *Décision municipale n° DM2024_06_19_12*

Cession de matériel municipal inutilisé

• **Droit de Prémption Urbain – (alinéa 15 – Délibération du 11/06/2020) :**

Date	Réf. Cadastrale	Montant	Décision
29/04/2024	AD326	132 000,00 €	RENONCIATION
07/05/2024	AR220	310 000,00€	RENONCIATION
14/05/2024	ZY458	62 000,00 €	RENONCIATION
16/05/2024	AD273	347 000,00 €	RENONCIATION
23/05/2024	AK71	305 000,00 €	RENONCIATION
23/05/2024	AR66	150 000,00 €	RENONCIATION
23/05/2024	ZX69	550 000,00 €	RENONCIATION
29/05/2024	AD8	163 760,00 €	RENONCIATION
29/05/2024	YM283	299 000,00 €	RENONCIATION

• **Passage à la nomenclature M57 – Mise en place de la fongibilité des crédits (délibération du 21/09/2023) :**

- *Décision municipale n° DM2024_05_21_09*

M57 Fongibilité des crédits

Décision budgétaire portant virement de crédits n° 1

Dont acte.

La secrétaire,

Christine NADAU



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Patrick PÉNIGUEL

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir.